

**Fiche D8 : 50% ENSEIGNANT(E) AU CENTRE HOSPITALIER SAINT-LO
+ 50% ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) TRANSCRIPTION DÉFICIENCE
VISUELLE**

<p align="center">FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH, il/elle assure deux missions : <ul style="list-style-type: none"> 1° la poursuite du parcours d'enfants malades éloignés de la scolarisation, à domicile ou à l'hôpital Mémorial de Saint-Lô ainsi que la coordination pédagogique de l'APADHE qui comprend l'offre de robots de téléassistance en lien avec les services de la DSDEN, les familles, et les établissements scolaires ; 2° la coordination pédagogique au sein du service de transcription de l'association ACCES CITE pour les élèves déficients visuels en lien avec la directrice et les équipes.
<p align="center">FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<p><u>ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) EN CENTRE HOSPITALIER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elabore un projet de scolarisation pour tous les enfants malades hospitalisés ou restés à domicile. ▪ En liaison avec l'équipe médicale, fait le point quotidiennement sur les entrées et sorties d'enfants, synthèse de cas. ▪ Travaille en relation avec les enseignants de l'école primaire, du collège, ou du lycée, établissement d'origine, pour toute hospitalisation prolongée, et avec les professionnels de l'établissement hospitalier, les familles. ▪ Sollicite les ressources pédagogiques et culturelles environnantes. ▪ Elabore des projets pédagogiques inter-disciplines. ▪ Assure le suivi pédagogique dans le cadre de l'APADHE en lien avec les services de la DSDEN. <p><u>ENSEIGNANT(E) COORDONNATEUR(TRICE) Service de transcription ACCES CITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sollicite les ressources pédagogiques et culturelles environnantes. ▪ Communique avec les enseignants, les établissements et les professionnels du service de transcription. ▪ Travaille à l'élaboration de projets pédagogiques avec les enseignants spécialisés itinérants. ▪ Participe à la fluidité des parcours scolaires des élèves en situation de handicap. <p>Un bilan d'activité est établi en fin d'année et adressé à l'IEN - ASH.</p>
<p align="center">COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI seront privilégiées. ▪ Compétences relationnelles. ▪ Aptitude au travail en équipe. ▪ Adaptabilité aux changements (nombreux contacts avec parents, enfants, et enseignants). ▪ Maîtrise des outils numériques et de leurs potentiels pédagogiques. ▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programme, socle, référentiels de compétences.
<p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ n°408 : Indemnité de fonctions particulières (si détention du CAPPEI ou équivalent) 73.90€/mois ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois ▪ n°1994 : Indemnité d'enseignement en SEGPA (établissement spécialisé) 73.54€/mois